



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°56/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 15 décembre à 18h

OBJET

FINANCES

Avenant convention
de transfert
rétrocession
compétence Maison
du Vélo

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Maison du Territoire – Quartier Richard à RAMBERVILLERS (88700), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

Mme Emilie DIDIERJEAN est nommée secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHOLEY Bertrand, COLNÉ Jacques, COTTEREAU Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GUILLAUMEY Jean-Marie, HAMMOUALI Nadia, LEMESLE Christophe, MICHEL Jean-Pierre, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PARVE Emmanuel, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, TANNEUR Céline, THIERY François, TOUSSAINT Michel, VILLEMIN Yannick

**DATE DE
CONVOCAION**

07/12/2022

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

56

SONT EXCUSES

ADAM Christian, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BOEUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOYÉ Pascal, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, COMBEAU Jean-Michel, DEL GENINI Elisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDELOT Jean-Claude, FATET Pascal, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELLAFF Kévin, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LAPORTE Irène, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie donne pouvoir à Christophe LEMESLE, RETOURNARD Philippe, ROCHE Monique, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, THOMAS Dominique, THIEBAUT Christine, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VARIN Gilles

**NOMBRE DE
PRESENTS**

33

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

1

**NOMBRE DE
VOTANTS**

33

SONT ABSENTS

BOXBERGER Jean-Daniel, CLAUDON Philippe, DURUPT Thierry, LEROY Patrick, MARTIN Éric, MOUGIN Dominique, PIERRE Gabriel, RICHARD Xavier, TATIN Yannick, THOMAS Philippe, VINCENT Jacques

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

33

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

ID : 088-200048726-20221215-DELIB56_2022-DE



Monsieur le Président demande à M. Christophe LEMESLE, Vice-Président délégué aux Finances, de présenter le rapport aux membres du Comité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5111-1 alinéa 1, L 1321-1, L 1321-2,

Considérant que cette compétence était auparavant gérée par les trois intercommunalités composant le PETR,

Considérant les orientations du projet de territoire du PETR adopté par le comité syndical du 9 décembre 2021,

Considérant le projet de base nature porté par la Communauté d'agglomération d'Epinal sur le site du Port d'Epinal,

Considérant que tous les biens et équipements transférés sont localisés sur le territoire de la Communauté d'agglomération d'Epinal,

Considérant qu'il convient de transférer les équipements et contrats concernés par cette compétence à la date du 9 juillet 2022 au budget annexe transport et budget général de la Communauté d'agglomération d'Epinal,

Vu le procès-verbal de transfert établi le 11 juillet 2022

Considérant le règlement des frais de notaires d'acquisition du terrain de la Maison du vélo de Xertigny intervenu après la rétrocession effective de la compétence Maison du Vélo

Un avenant à la convention de transfert de rétrocession de la compétence Maison du Vélo avec la communauté d'agglomération est opéré.

Il est proposé :

- D'adopter le présent rapport ;
- D'autoriser le Président à signer tout acte utile à la présente délibération.


DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président délégué aux finances et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Président,

AUTORISENT le Président à signer tout acte utile à la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président,**


Yannick VILLEMIN